

**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	9

Date de convocation 23 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

**DÉLIBÉRATION : N° 06-2026**

**OBJET : DESAFFECTATION,  
DECLASSEMENT ET MISE EN  
VENTE DE L'ANCIENNE POSTE (15  
AVENUE DE TOULOUSE)**

**Le 30 janvier 2026  
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s :** Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

**Absent excusé et représenté :**

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Mme Céline OUDIN

**SECRETAIRE** - M. HUAN Marc

**Le Conseil Municipal de Cox,**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé 15 avenue de Toulouse, cadastré A n°202 pour une surface de 638 m<sup>2</sup>.

Ce bâtiment, qui abritait autrefois les services de La Poste, n'est plus utilisé pour les besoins d'un service public ni mis à la disposition du public depuis 2003.

Afin de valoriser le patrimoine communal et de dégager des recettes d'investissement, il est proposé de mettre ce bien en vente.

Pour ce faire, il est nécessaire de constater la désaffectation de l'immeuble et de prononcer son déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé communal, condition préalable indispensable à toute vente immobilière.

Madame la Maire sollicite également l'autorisation du Conseil pour mandater une agence immobilière afin de faciliter la recherche d'un acquéreur.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **CONSTATE** la désaffectation réelle et continue de l'immeuble situé 15 avenue de Toulouse, parcelle A202.

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de cette parcelle et son intégration dans le domaine privé communal.
- **DÉCIDE** la mise en vente de ce bien au prix de l'estimation faite par l'agence immobilière « L'équipe Immo » à L'Isle-Jourdain : **entre 130 000 € et 140 000 € Net Vendeur.**
- **AUTORISE** Madame la Maire à conclure un mandat de vente (exclusif ou non) avec une ou plusieurs agences immobilières, au prix susmentionné, et à signer tous les documents nécessaires à cette mise sur le marché.
- **PRÉCISE** que les honoraires de négociation de l'agence seront à la charge exclusive de l'acquéreur et s'ajouteront au prix net vendeur.
- **DIT** qu'une fois l'acquéreur trouvé, le choix définitif de l'acheteur et les conditions finales de la vente feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire

